



**CAROLINE
ROOSE**
eurodéputée

BILAN ANNÉE 5



**EUROPE
ÉCOLOGIE**

Pour les animaux

2

Pour les océans, les pêcheurs et les pêcheuses

14

Pour la biodiversité

30

Pour les pays en développement

36

Pour des territoires écologistes et solidaires

36

Avec le soutien du groupe des Verts-ALE au Parlement européen.

Textes : Loïs Comte, Elisa Fiore, Pauline Nales-Maubert, Antoine Tifine, Laura Anglaret

Mise en page : Laura Pigeon

Illustrations : Laura Pigeon + The Noun project

Photos : Couverture : European Union 2024 – EP, Mathieu CUGNOT // p.3 : European Union 2024 – EP, Eric VIDAL // p.5 : Caroline Roose // p.7, 31 : Antoine Tifine // p. 8 Antoine Tifine / Jo-Anne McArthur - We Animals Media // p.11. Ligneurs de la pointe de Bretagne // p.14, 29, 30, 33, 42, 43 : Loïs Comte // p. 16, 17 Pauline Nales // p.18 : Greens/EFA group // p.22 : Margaut L'Hermite // p.26 : Visuel: Laurat Anglaret & Loïs Comte // p. 34 : Aminita Pallud / Serge Sainte-Rose // 4^e de couverture : European Union 2021 – Source: EP

Imprimé par l'Artésienne sur Papier recyclé.

Chers lecteurs et chères lectrices,

En 2019, je ne pensais pas être élue députée européenne. Ce mandat de 5 ans au Parlement européen fut l'une des expériences les plus inattendues et enrichissantes de ma vie. Pour une militante comme moi, pouvoir mener les combats qui me tiennent à cœur depuis le Parlement européen aura été un immense privilège.

Il n'a pas été simple de s'habituer à la lenteur des institutions européennes. J'aurais aimé pouvoir continuer à batailler pour les animaux, pour les océans, pour la biodiversité, pour les pays en développement et pour les territoires délaissés par les États. Le 9 juin dernier, les électeurs et les électrices en ont décidé autrement.

Être élue n'est pas une fin en soi, c'est donc à l'extérieur des institutions que je continuerai à défendre l'écologie et les animaux. Dans les institutions, je sais que d'autres prendront le relai et c'est ensemble que nous y arriverons.

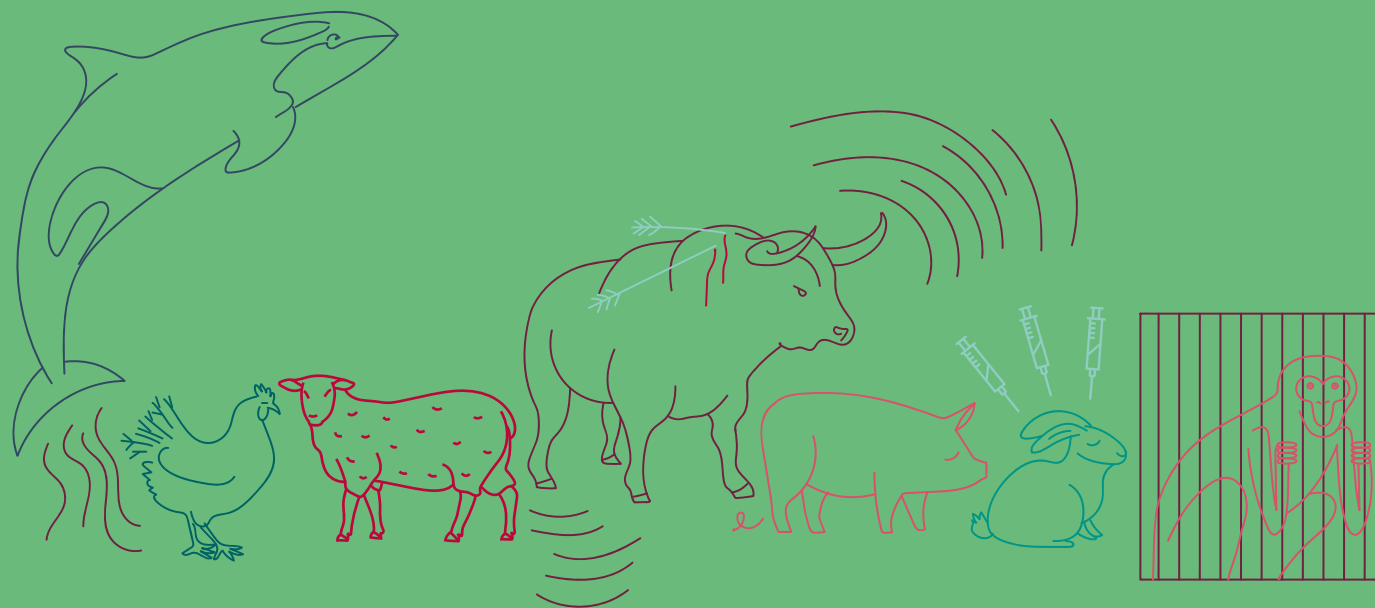
Dans ce bilan de ma cinquième année au Parlement européen, je reviens sur les derniers dossiers sur lesquels j'ai pu travailler et je trace des perspectives pour les années à venir. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont inspirée, qui m'ont soutenue, et qui m'ont aidée depuis 5 ans. Rien de tout cela n'aurait été possible sans vous.



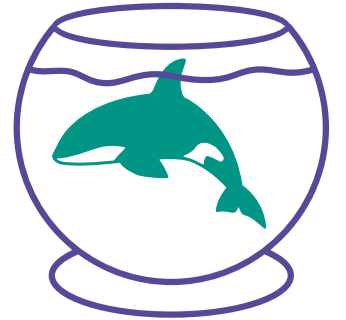
Caroline Roose

POUR LES ANIMAUX

Marineland : la mobilisation continue contre la captivité	5
Transport des animaux : réforme ou réformette ?	6
Une journée avec AVA à suivre une chasse à courre.....	7
La réforme des règles sur le bien-être animal en suspens	9



MARINELAND : LA MOBILISATION CONTINUE CONTRE LA CAPTIVITÉ

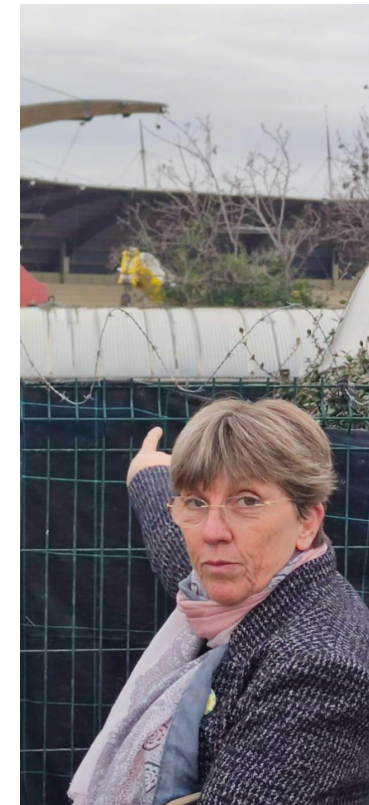


Je suis mobilisée aux côtés des ONG contre la captivité des cétacés, notamment au parc de Marineland, situé à Antibes en Provenances Alpes Côtes d'Azur, le dernier à retenir des orques en captivité en France. Ces derniers mois ont été particulièrement tragiques et honteux pour le parc Marineland, avec, entre autres, le décès tragique de l'orque Inouk le 28 mars 2024.

En janvier 2024, je me suis rendue devant le parc, aux côtés des ONGs One Voice et C'est Assez ! et des citoyen-e-s mobilisé-e-s. Alors que la loi française va bientôt interdire les spectacles d'animaux non domestiques, Marineland a réalisé dans le plus grand secret des tests en vue de vendre les orques à un parc au Japon, où la législation est plus souple, et de les y transporter... Une manière pour Marineland d'exploiter ces animaux jusqu'au dernier centime. Nous avons dénoncé la volonté du parc de transférer les orques vers le Japon, en totale contradiction avec l'esprit de la loi votée en France.

Nous avons tout mis en œuvre pour que ce transfert n'ait pas lieu. L'association One Voice a

saisi la justice et le tribunal judiciaire de Grasse a interdit à Marineland de déplacer les orques avant la fin d'une expertise indépendante*. Cette décision ne nous a pas empêché-e-s de continuer de manifester et de nous mobiliser.

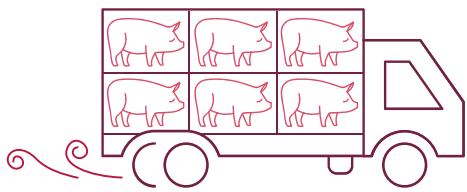


Après le décès d'Inouk, One Voice a de nouveau porté plainte pour maltraitance contre des animaux commis par des professionnels. Je soutiens cette plainte. Les orques sont des animaux sociaux, doués d'une grande sensibilité, d'une vive intelligence et pouvant ressentir une large palette d'émotions. Elles vivent en famille tout au long de leur vie. Les conditions de vie de ces animaux dans le parc, lorsque l'on sait qu'ils ont besoin d'espaces immenses, sont inadaptées et cruelles. Ce décès signe la fin de la terrible vie d'Inouk, prisonnière d'un système qui l'a exploitée jusqu'au bout.

Alors, pour les deux orques restantes à Marineland, Wikie (22 ans), et Keijo (10 ans), nous ne faiblirons pas. Nous réitérons notre demande : les orques doivent être préparées puis transportées dans un sanctuaire. Un sanctuaire de ce type est d'ailleurs prêt à les accueillir en Écosse.



* LIRE L'ARTICLE DE ONE VOICE



TRANSPORT DES ANIMAUX : RÉFORME OU RÉFORMETTE ?

Comme évoqué ci-contre, la Commission européenne a publié le 6 décembre 2023 sa proposition de révision des règles européennes sur la protection des animaux pendant le transport.

Cette proposition de réforme s'est faite attendre mais sa publication est une première victoire pour les écologistes et les défenseurs-seuses des animaux. Nous portons ce sujet depuis des années et avons obtenu la création d'une commission d'enquête sur le transport des animaux en 2020.

Lors de mes nombreux déplacements (voir brochures années 3 et 4), j'ai pu constater des violations systématiques des règles européennes sur le transport des animaux et les souffrances immenses qui leur étaient infligés. Une réforme des règles était nécessaire et urgente. La proposition de la Commission européenne reprend une grande partie des recommandations faites par la commission d'enquête du Parlement européen et devrait permettre une meilleure application de la législation en Europe, notamment grâce à une utilisation accrue des nouvelles technologies pour le contrôle des transports.

Toutefois, la proposition en l'état reste insuffisante pour réduire le transport d'animaux vivants et mettre fin à certaines formes de transport générant d'importantes souffrances pour les animaux. La Commission propose de limiter le temps de transport vers l'abattoir à 9h mais ne prévoit pas de limite maximale pour les transports vers d'autres destinations. Cette proposition est pourtant soutenue par

83% des européen-ne-s selon le dernier eurobaromètre*. La Commission européenne ne propose pas non plus d'interdire le transport d'animaux vers les pays tiers qui ne respectent pas les règles européennes en matière de bien-être animal.

Les écologistes déposeront des amendements au texte pour, notamment, interdire totalement le transport de jeunes animaux nourrissons, le transport d'animaux en gestation, limiter la durée des transports quelle qu'en soit la raison et interdire le transport d'animaux vers les pays qui ne respectent pas les règles sur le bien-être animal.

Par ailleurs, j'ai été désignée rapportrice sur ce projet de règlement au sein de la commission de la pêche, compétente sur la protection des animaux aquatiques. Le règlement de 2005 encore en vigueur aujourd'hui ne contenait aucune disposition spécifique sur le bien-être des poissons et des autres animaux aquatiques.

Alors que la question de la sentience des animaux aquatiques et de leur souffrance est largement documentée par les scientifiques, j'ai donc défendu le fait que la Commission propose des règles spécifiques aux animaux aquatiques (notamment sur la qualité de l'eau, la densité, la manipulation des animaux) et ces demandes ont été soutenues par la majorité du Parlement européen. L'inclusion de règles propres aux animaux aquatiques est donc un vrai pas en avant et une véritable victoire culturelle pour les écologistes et les défenseurs-euses des animaux.



UNE JOURNÉE AVEC AVA À SUIVRE UNE CHASSE À COURRE

Le 27 janvier 2024, je me suis rendue à Villers-Cotterêts avec le collectif AVA France pour suivre une chasse à courre. AVA (Abolissons la vénerie maintenant) est un mouvement créé par des riverains des chasses à courre, excédés par les dérives, les débordements et les désagréments causés par la chasse à courre.

La chasse à courre est une pratique de chasse, où des chasseurs à cheval et des chiens de chasse traquent pendant plusieurs heures un animal jusqu'à son épuisement. Les chasseurs sont aussi aidés de suiveurs, à pied, en vélo ou en voiture, qui contribuent à encercler l'animal ou à repérer ses mouvements. Depuis sa création, AVA a largement documenté les souffrances des animaux, les désagréments pour les riverains, les problèmes importants de sécurité, sans parler de la violence des chasseurs. Selon un sondage IFOP, 86% des françaises et des français interrogé-e-s souhaitent l'interdiction de la chasse à courre.

En tant que députée européenne, je voulais me rendre compte par moi-même de ce qu'était une chasse à courre. La chasse à laquelle j'ai assisté n'a pas été marquée par des incidents majeurs et les chasseurs ont échoué à tuer l'animal qu'ils traquaient. Malgré cela, j'ai pu repérer et comprendre une partie des problèmes liés aux chasses à courre.

Les sources de problèmes de sécurité sont nombreux : des chiens se perdent, traversent les départementales, les véhicules des chasseurs circulent à toute allure sur des chemins a priori dédiés à la randonnée, etc.





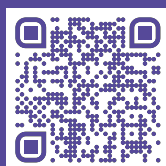
J'ai aussi pu constater l'hostilité et l'agressivité de plusieurs chasseurs. À notre arrivée, le journaliste qui nous accompagnait a été traité de « sarrasin » par un chasseur*. Plus tard, ce sont des insultes homophobes qui nous seront adressées... À la fin de la chasse, alors que j'étais venue me présenter auprès des chasseurs, le maître de la chasse s'en est pris physiquement aux militant-e-s d'AVA qui m'accompagnaient.

J'ai aussi été choquée par la présence de plusieurs jeunes enfants, que ce soit à cheval ou parmi les suiveurs. Tout comme je défends l'interdiction des spectacles de corrida aux mineurs, je pense qu'il faut protéger les enfants et, à défaut d'interdire la chasse à courre, interdire la participation d'enfants aux chasses à cour, pour qu'ils ne soient pas exposés à la violence de celles-ci.

Lors de mon déplacement, je me suis engagée à revenir assister à une chasse à courre auprès des militant-e-s d'AVA, afin de les soutenir dans leur travail essentiel et pour montrer au grand public la réalité de cette pratique cruelle.



* VOIR LE
TÉMOIGNAGE DU
JOURNALISTE



LA RÉFORME DES RÈGLES SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN SUSPENS

Attendue depuis plusieurs années, la publication par la Commission européenne des propositions de réforme des règles de protection des animaux d'élevage était prévue pour le troisième trimestre 2023.

La Commission européenne avait lancé une vaste consultation pour proposer au moins quatre textes. Le premier est un règlement sur la protection des animaux d'élevage qui devait renforcer les règles actuelles, couvrir davantage d'espèces et notamment mettre en œuvre l'engagement de la Commission européenne d'interdire l'élevage en cage d'ici 2027. Le second était un règlement pour mettre à jour le règlement européen sur l'abattage des animaux. Le troisième prévoyait une révision du règlement sur le transport des animaux suite aux conclusions de la Commission d'enquête du Parlement européen à laquelle j'avais participé. Enfin, le quatrième visait à mettre en place un système d'étiquetage sur le bien-être animal.

Pourtant, dans un contexte plus global d'opposition grandissante au Pacte vert européen, la Commission européenne a commencé par repousser la publication des propositions. À l'automne 2023, alors que Frans Timmermans, le Vice-Président de la Commission européenne en charge du Green Deal annonçait sa démission pour pouvoir candidater aux élections aux Pays-Bas, et que la Commissaire à la Santé, chargée du bien-être animal, était aux abonnés absents, l'enterrement en catimini des propositions de réforme semblait en bonne marche.

Avec les associations européennes de défense des animaux, nous sommes monté-e-s au créneau pour exiger la publication des propositions de réforme. En septembre 2023, j'ai interpellé la présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen à l'occasion de son discours sur l'état de l'Union, pour la rappeler à ses engagements. Avec le groupe des Verts./ALE, nous avons pesé de tout notre poids pour obtenir la publication des réformes. Finalement, le nouveau Vice-Président de la Commission européenne chargé du Green Deal, Maros Sefcovic, a annoncé son souhait que soient publiées deux propositions de règlement : celle sur le transport des animaux et une autre sur la protection des chiens et des chats. Il a expliqué que les autres propositions devaient être davantage travaillées et faire l'objet d'un dialogue approfondi avec le secteur agricole.

En réalité, il est clair que, par manque de courage politique, la Commission n'a publié que les deux propositions les moins susceptibles de susciter l'opposition ou le mécontentement des agriculteurs-trices européen-ne-s. Pourtant, la plupart des éleveur-euses auraient tout à gagner à des règles plus protectrices des animaux qui réduiraient la concurrence déloyale de l'agro-industrie et des fermes-usines.

La publication des propositions de règlement dépend entièrement du résultat des élections européennes de 2024 et de la majorité qui participera à l'élection de la future Commission européenne.

POUR LA MER ET LES PÊCHEURS

Lieu jaune : les ligneurs victimes de l'inaction et d'une répartition injuste des quotas	11
Répartition des quotas de pêche : La Cour d'appel de Toulouse donne raison aux pêcheurs artisans	13
Dossier: Le piège de la pisciculture	14
Ferme aquacole de Golfe-Juan	16
Au Verdon contre la Méga-usine de saumon.....	17
Dossier : Mobilisation face à l'exploitation minière des grands fonds: des victoires écologistes mais la menace demeure.....	18
Des négociations internationales sur un code minier en haute mer ralenties et à l'issue incertaine.....	19
La Norvège souhaite lancer l'exploitation minière dans l'Arctique ...	20
Plan d'action sur les écosystèmes marins : la droite européenne et ses alliés enterrent une occasion de protéger les océans et d'entamer une transition dans la pêche.....	21
Travail forcé dans le secteur de la pêche.....	25



LIEU JAUNE : LES LIGNEURS VICTIMES DE L'INACTION ET D'UNE RÉPARTITION INJUSTE DES QUOTAS

En janvier 2024, je me suis rendue au port de Sainte-Marine, en Bretagne dans le Finistère, à la rencontre des ligneurs de la pointe de Bretagne qui m'avaient interpellé sur leur situation.

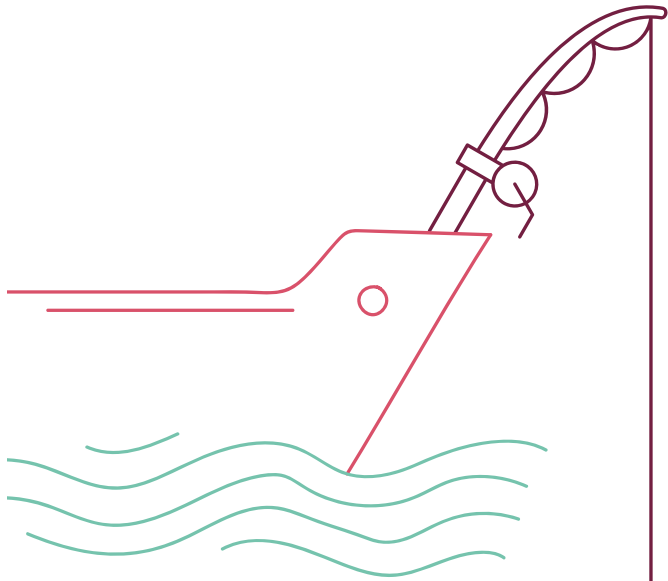
Les ligneurs sont des pêcheurs qui emploient des engins de pêche comme des lignes à main. Tous m'ont expliqué être confrontés à d'importantes difficultés depuis que l'Union européenne a instauré des quotas sur le lieu jaune fin 2023. Pourtant, ces pêcheurs alertent depuis longtemps sur la situation du lieu jaune; ils ont proposé des mesures pour reconstituer les populations. Or, ils m'ont expliqué ne pas se sentir écoutés. La plupart d'entre eux n'ont pas eu le droit à leur part des quotas parce que l'Etat français ne les distribue pas correctement. Il faut en effet savoir que ce sont les Organisations de Producteurs (OP) qui les distribuent, mais ils ne les distribuent pas sur la base de critères sociaux (notamment des critères d'âge, la plupart des pêcheurs rencontrés sont des jeunes) et / ou environnementaux (la pêche à la ligne est la technique qui a l'impact le plus faible). Certains ligneurs se sont même vu refuser l'adhésion à l'OP ! Ceux qui choisissent de ne pas y adhérer n'ont tout simplement pas eu le droit de pêcher le lieu.

Ainsi, le risque est grand que les petits pêcheurs qui ont pourtant les méthodes de pêche les plus responsables ne finissent par abandonner le secteur. Deux jeunes pêcheurs que j'ai rencontrés risquent par exemple de finir sur le bord de la route, faute de solution.

Les ligneurs ont pu me décrire les différentes difficultés (parfois absurdes) qui mettent en péril leur activité ou les empêchent carrément de travailler en ce début d'année : or, pour certains, le lieu jaune représente jusqu'à 75% du chiffre d'affaires ! Certains sont des primo-accédants ayant récemment contracté des emprunts pour leur navire et risquant la faillite, s'étant volontairement tournés vers la pêche à la ligne et vers des bateaux peu gourmands en carburant pour limiter leur impact sur l'environnement.

C'est une situation d'autant plus absurde lorsque l'on sait que le métier de pêcheur peine à attirer les jeunes, comme c'est le cas dans l'agriculture. Elle est liée au fait que les États membres, dont la France, n'appliquent pas l'article 17 de la Politique Commune de la Pêche qui prévoit la répartition des quotas sur





la base de critères objectifs et transparents, y compris des critères de nature économique, sociale et environnementale.

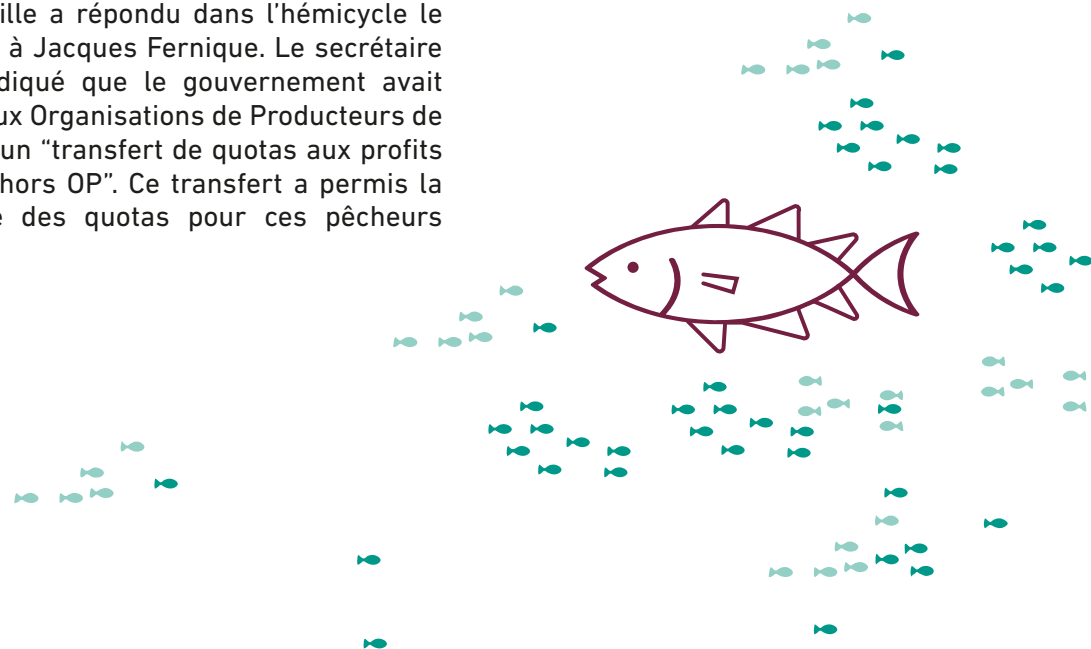
Face à cette situation, j'ai décidé de mobiliser les parlementaires écologistes des différentes assemblées (Sénat et Parlement européen). Avec les sénateurs Jacques Fernique et Daniel Salmon, nous avons déposé des questions au gouvernement français et à la Commission européenne, afin de défendre les ligneurs de la pointe de Bretagne face à l'inégale répartition des quotas de pêche.

Hervé Berville a répondu dans l'hémicycle le 7 mai 2024 à Jacques Fernique. Le secrétaire d'Etat a indiqué que le gouvernement avait demandé aux Organisations de Producteurs de procéder à un "transfert de quotas aux profits de navires hors OP". Ce transfert a permis la réouverture des quotas pour ces pêcheurs

à partir du 8 mai. Une première étape. Mais comme d'habitude, le gouvernement français mène une politique de l'autruche et réagit au dernier moment.

Le problème est beaucoup plus large que la situation du lieu jaune : c'est celui de l'inégale répartition des quotas de pêche et l'inapplication de l'article 17 de la Politique Commune de la Pêche (voir article suivant). Hervé Berville a expliqué face au Sénat avoir initié depuis deux ans un travail sur la répartition des quotas de pêche pour intégrer des critères sociaux et environnementaux (j'avais d'ailleurs interpellé l'ancienne ministre Annick Girardin dès 2021 sur cette question) et que ce travail "se poursuit".

Mais la posture du gouvernement français est hypocrite quand on sait qu'il y a 3 ans, le gouvernement avait préféré faire appel de la décision du tribunal de Montpellier (qui estimait que le système de répartition des quotas n'est ni objectif ni transparent). Un autre système est possible et les écologistes maintiendront la pression sur le gouvernement français dans les mois et années à venir.



RÉPARTITION DES QUOTAS DE PÊCHE : LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE DONNE RAISON AUX PÊCHEURS ARTISANS

Par un arrêt du 28 mars 2024*, la cour d'appel de Toulouse a affirmé que l'attribution des quotas de pêche de thon rouge en zone océan Atlantique et Méditerranée devait intégrer un critère environnemental, conformément à l'article 17 de la Politique Commune de la Pêche (PCP), et a confirmé l'annulation de l'arrêté ministériel pour la répartition du quota de thon rouge datant de 2017.

L'inégale répartition des quotas de pêche est une injustice contre laquelle je me bats depuis le début du mandat, à la fois au Parlement européen, par le biais de différents rapports et législations, et sur le terrain (voir brochures années 3 et 4).

Le thon rouge est un cas emblématique en matière de pêche. Dans les années 2000, victime de surpêche, le thon rouge était au bord de l'effondrement. Grâce aux mesures adoptées, les populations de thon rouge sont en bien meilleur état et la vanne des quotas a été rouverte il y a déjà quelques années.

Mais cela profite aujourd'hui essentiellement à la pêche industrielle, à une poignée de grands navires thoniers senneurs. En 2020, la pêche artisanale n'avait que 12% du quota français de thon rouge. En Italie, seulement 3%. Et au Portugal, 13%.

En 2021, après plusieurs années de bataille judiciaire, les petits pêcheurs artisans méditerranéens français avaient obtenu

au tribunal administratif de Montpellier l'annulation de l'arrêté ministériel du 10 février 2017 sur la répartition du quota de thon rouge. Je m'étais rendue à l'audience à Montpellier en 2021 en soutien aux associations de petite pêche. Le tribunal avait jugé que cette répartition ne prenait pas en compte le caractère environnemental. L'État français avait ensuite fait appel de cette décision.

Mais, le 28 mars dernier, la Cour administrative d'appel de Toulouse a confirmé l'annulation de l'arrêté ministériel de 2017 au motif que l'arrêté n'intégrait effectivement pas de critère environnemental pour répartir les quotas de pêche.

La Cour a jugé que l'article du code rural et de la pêche maritime, sur lequel est fondé l'arrêté ministériel, méconnaissait l'article 17 de la Politique Commune de la Pêche, qui prévoit lui que chaque État membre répartit les quotas sur la base de critères objectifs et transparents, y compris des critères de nature économique, sociale et environnementale.

C'est une victoire et un espoir pour les petits pêcheurs artisans, lésés depuis de longues années par les États membres dans la répartition inégale des quotas de pêche, mais aussi pour la biodiversité marine et la perspective d'une transition vers une pêche à faible impact pour l'environnement.

* LIRE L'ARRÊTÉ DE LA COUR D'APPEL



DOSSIER

LE PIÈGE DE LA PISCICULTURE

Quelle aquaculture voulons-nous ?

Le développement de l'aquaculture est souvent présenté comme l'une des solutions pour fournir les consommateurs-trices en produits de la mer sans contribuer à la surpêche et à la destruction des écosystèmes marins. Ses promoteur-ice-s mettent en avant le fait que l'élevage de poissons serait la manière la plus écologique de consommer des protéines (oubliant les protéines végétales) et avancent que le développement de la pisciculture permettrait de lutter contre le réchauffement climatique. Mais qu'en est-il vraiment ?

Il faut tout d'abord distinguer les différents types d'activités couvertes par le terme « aquaculture ». La conchyliculture (élevage d'huîtres ou de moules par exemple) représente la moitié de l'aquaculture en Europe, elle a globalement un impact positif sur l'environnement, selon les techniques utilisées, notamment parce que ces mollusques filtrent l'eau, capturent et stockent des gaz à effet de serre. La conchyliculture souffre aujourd'hui de difficultés liées par exemple à la qualité de l'eau, aux sécheresses lorsqu'il s'agit de cultures en eaux saumâtres, ou encore liées à l'accès au foncier.

La pisciculture désigne l'élevage de poissons. Ce sont ces types de projet que l'on voit se développer de plus en plus en France et en

Europe pour tenter de substituer du poisson d'élevage aux poissons pêchés ou importés. Selon les données du ministère de l'agriculture et de la pêche, l'élevage de truite et de saumon représente près des trois quarts du poisson



▲ Rencontre avec Samuel Durand, producteur d'huîtres engagé pour la protection de l'environnement, Saint-Philibert, Bretagne

élevé en France. Parmi les autres espèces les plus élevées, on retrouve le bar ou la daurade en eau salée, ou encore les carpes en eau douce.

La plupart de ces espèces sont dites d'un « haut niveau trophique », c'est-à-dire qu'elles se nourrissent d'autres espèces de poissons ou crustacés. C'est l'un des premiers problèmes liés au développement de la pisciculture. Pour nourrir ces poissons à très forte valeur, d'autres poissons, souvent plus petits, doivent être pêchés. Dans le cadre d'une mission officielle de la commission de la pêche du Parlement européen, je me suis rendue au Sénégal. Là, les pêcheurs m'ont fait part du problème qu'ils rencontrent concernant la sardinelle. La sardinelle est un petit poisson pêché traditionnellement par les pêcheurs artisans sénégalais et qui est très présent dans la cuisine sénégalaise. Malheureusement, depuis plusieurs années, cette espèce fait l'objet d'une pêche très intensive, par des flottes industrielles étrangères, qui l'utilisent pour produire de la farine de poisson ou de l'huile de poisson qui sert en aquaculture. Cette industrie met en danger la sécurité alimentaire au Sénégal et plus largement sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest. Une enquête en source ouverte pour *Arte* a démontré comment l'industrie européenne du saumon contribue directement à la surpêche au large des côtes du Sénégal et de la Mauritanie.

Pour tenter de régler cela, les industriels du saumon tentent de réduire la part des farines de poisson dans l'alimentation des saumons. Selon les cas, ils remplacent les farines de poissons par des farines animales à base d'animaux terrestres ou par des farines

végétales, peu importe si cela est contraire aux besoins biologiques naturels des animaux.

Le développement de ces fermes piscicoles pose aussi d'importants risques environnementaux. Ceux-ci varient selon qu'il s'agit de fermes en mer, en rivière, en lac, ou hors-sol, et selon la taille de la ferme piscicole. Il y a tout d'abord des risques liés à la qualité de l'eau. Les déjections des animaux peuvent par exemple causer d'importantes pollutions aux nitrates, ce qui peut aller jusqu'à conduire à des phénomènes d'eutrophisation et des problèmes sanitaires.

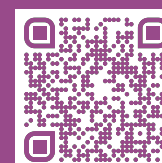


La forte concentration d'animaux dans les élevages piscicoles augmente aussi les risques sanitaires. Des infections peuvent se développer et potentiellement être transmises aux animaux sauvages à proximité. Pour prévenir ou soigner ces infections, des traitements comme des antibiotiques peuvent être administrés mais eux aussi peuvent se répandre dans la nature.

Il existe aussi des risques importants pour la biodiversité lorsque des animaux s'échappent des élevages. Ils peuvent déstabiliser complètement les écosystèmes.

Enfin, il est important de rappeler qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune réglementation européenne spécifique pour garantir le bien-être des animaux aquatiques. Quelques principes généraux s'appliquent, mais il n'existe par exemple aucune réglementation concernant la densité des animaux, le type de filets ou de cage, la présence d'éléments permettant aux poissons de jouer ou de se cacher comme ils le feraient dans la nature. Les poissons ne sont pas non plus soumis à l'obligation d'étourdissement lors de l'abattage des animaux, alors même que des techniques existent. L'adoption de normes spécifiques aux animaux aquatiques sera l'un des grands enjeux de la réforme à venir des normes européennes sur le bien-être animal (voir page 9).

REGARDER LA VIDÉO
DE L'ENQUÊTE



Ferme aquacole de Golfe-Juan

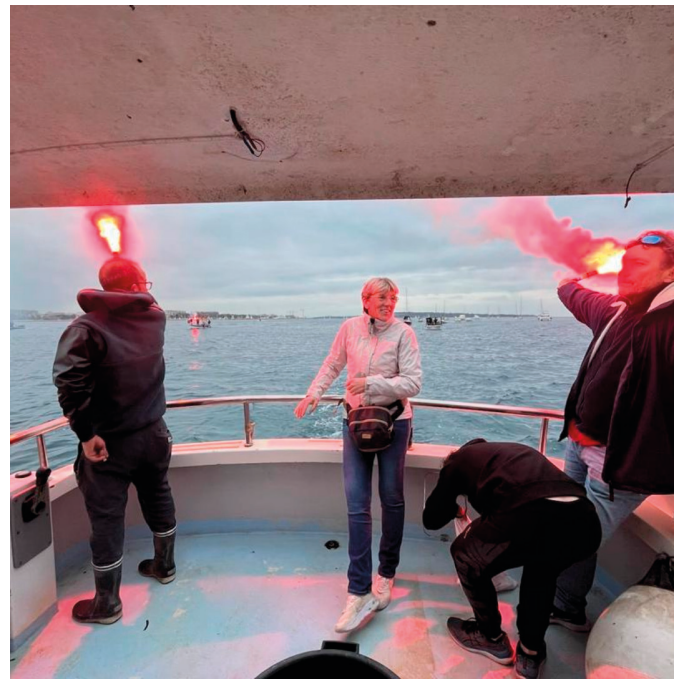
Depuis le début de mon mandat, je me bats contre l'extension de la ferme aquacole de Golfe-Juan, dans les Alpes-Maritimes. Je suis sorti en mer avec les pêcheurs, je manifeste régulièrement, j'ai lancé l'alerte dans la presse, j'ai soumis des avis aux enquêtes publiques, et dernièrement j'ai saisi la justice. En novembre 2023, j'ai ainsi déposé un recours auprès du Tribunal administratif de Nice.

Pourquoi ? S'opposer à l'extension de cette ferme est essentiel, pour de multiples raisons : sociales, économiques, écologiques. Par exemple : ce projet aura des conséquences graves sur une biodiversité rare et exceptionnelle, puisque le site visé par l'extension se trouve sur une zone Natura 2000, à proximité immédiate de 5 ZNIEFF – Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. La dispersion d'antibiotiques et de nourriture de poissons, ainsi que le volume des déjections concentrées à l'endroit des cages aura nécessairement un coût environnemental élevé. De manière générale, les fermes aquacoles industrielles posent de nombreux problèmes en termes de bien-être animal avec des animaux malades, entassés, malheureux, bourrés d'antibiotiques.

D'autre part, le projet est extrêmement dangereux, puisqu'il réduira fortement la zone de pêche des pêcheurs locaux, entraînant un risque important de disparition de la filière au profit d'un élevage industriel. C'est tout bonnement intolérable pour l'économie locale.

Si cette demande d'autorisation devait aboutir, elle aurait un impact néfaste sur le tourisme de la région, puisqu'elle entraînerait des nuisances, du bruit, de la circulation, une gêne certaine pour les plaisanciers. Aussi, le projet

viole directement l'article L.121-23 du code de l'urbanisme, qui interdit tout aménagement autre que les aménagements légers dans les espaces naturels remarquables au titre de la loi littoral.



▲ En mer sur la zone d'extension de la ferme aquacole avec les pêcheurs pour protester.

Début mai 2024, et malgré un premier avis défavorable en 2022, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable pour le projet de modernisation de la ferme aquacole. À l'heure où ces lignes sont écrites (mai 2024), j'ai réitéré ma demande au Préfet de ne pas autoriser la modernisation. Rappelons d'autant plus que cette ferme n'est pas conforme en termes de tonnage.

Au Verdon contre la Méga-usine de saumon

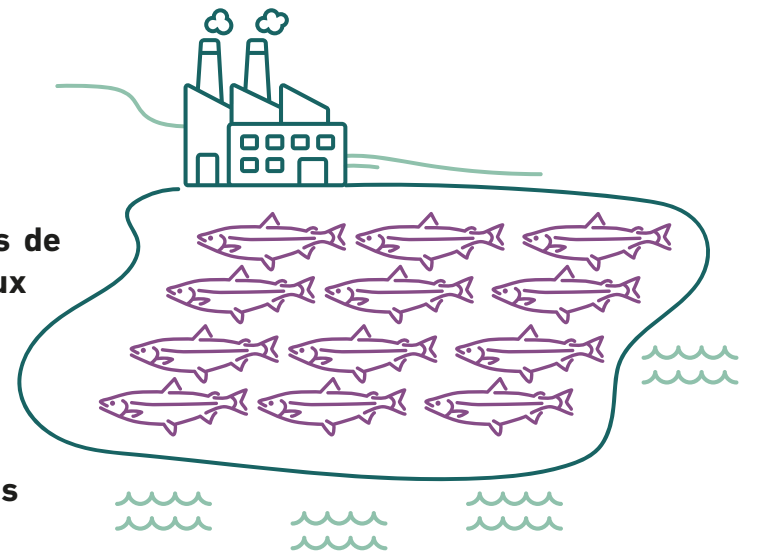
Plusieurs projets de ferme-usines de saumon existent en France : aux côtés du collectif Eaux Secours Agissons, je me suis rendue au Verdon-sur-mer afin d'apporter tout mon soutien et opposition au projet de méga usine de saumons qui doit y être implantée.

Ce projet ne doit pas voir le jour car les élevages nécessitent une quantité bien trop importante d'eau, à l'heure où les sécheresses doivent nous pousser à plus de sobriété.



Aussi, pour assurer les différents traitements de l'eau, une quantité astronomique d'énergie est nécessaire. 900 tonnes de rejets par mois vont devoir être évacués, ce qui va provoquer des risques de pollutions de l'eau, et des risques sur la santé de l'homme.

La production de 10 000 tonnes de saumon par an est un scandale du point de vue du bien-être animal : ces saumons vivront sans jamais voir le jour, sans parler de l'extrême densité de ces



élevages (4 à 5 fois plus qu'en mer). De plus, ce sont des espèces carnivores qui doivent être nourries avec des poissons pêchés.

Cette journée aura été l'occasion d'annoncer que le collectif Eaux Secours Agissons a déposé une requête auprès de la Commission des pétitions du Parlement européen qui a été déclarée recevable. Cela signifie que le collectif sera auditionné prochainement par les député-e-s européen-ne-s au sein de la commission des pétitions (PETI). Cette démarche étant déclarée recevable, la Commission européenne doit désormais étudier le projet de méga usine de saumons porté par Pure Salmon et déterminer si, en autorisant ce projet, la France se placerait en infraction vis-à-vis du droit européen. En l'espèce, la requête déposée

par le collectif mentionne l'infraction de 18 directives européennes. Si ces infractions (ou au moins l'une d'entre elles) sont confirmées par la Commission, la France risque le paiement d'astreintes financières lourdes pour non-exécution du droit européen.

DOSSIER

MOBILISATION FACE À L'EXPLOITATION MINIÈRE DES GRANDS FONDS: DES VICTOIRES ÉCOLOGISTES MAIS LA MENACE DEMEURE

Depuis maintenant plus de deux ans, je me bats contre l'immense menace qui pèse sur les océans : l'exploitation minière des grands fonds. Souvenez-vous, l'an passé je revenais pour vous sur notre mobilisation au Parlement européen et au niveau international (brochure année 4).

Alors que l'on connaît très peu les fonds marins, moins que la surface de la lune, les industries minières ont pour projet d'ouvrir des mines au fond des océans pour collecter les matières premières critiques, métaux et minerais rares dont ils regorgent. Ces minerais et matériaux critiques sont notamment utilisés pour la production des batteries.

Pourtant, d'après les scientifiques, l'exploitation minière des grands fonds marins fait peser de grands risques pour les écosystèmes marins dont la destruction pourrait causer des dommages irréversibles. L'exploitation minière des grands fonds est aussi une bombe climatique à retardement : elle est susceptible de libérer d'énormes quantités de carbone et de nuire à des animaux marins tels que les baleines.

Certaines industries veulent nous faire croire que ces minerais sont nécessaires pour la transition écologique. Il faut au contraire miser sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le recyclage, comme l'a rappelé le conseil consultatif des académies des sciences européennes¹. Attirés par les nouvelles perspectives de débouchés de ces nouvelles activités extractives, certains pays se sont positionnés en faveur de la course des minerais aux fonds des océans. C'est le cas de la République de Nauru qui a activé la règle des deux ans en 2021 à l'Autorité des Fonds Marins (AIFM) ouvrant d'intenses et longues négociations internationales en vue de l'adoption d'un potentiel code minier pour encadrer ces activités.

La bonne nouvelle c'est que le nombre de pays en faveur d'un moratoire sur

l'exploitation minière des grands fonds ne fait que grandir, grâce à la mobilisation de la société civile, des citoyen-ne-s, des jeunes, de la communauté scientifique, des parlementaires, des pêcheurs ou encore des représentant-e-s des peuples autochtones. Il y a maintenant deux ans, avec Marie Toussaint, nous avons lancé à l'occasion du Sommet de Lisbonne sur les océans une déclaration parlementaire mondiale pour un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins² qui a été signée par plus de 260 parlementaires de plus de 52 pays. En plus de la pression sur les États, nous avons aussi obtenu que le Parlement européen demande un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds,

une victoire que nous avons obtenue dans plusieurs résolutions pendant le mandat (2021, 2022, 2024). La Commission européenne avait emboîté le pas au Parlement à l'été 2022.

L'année qui s'est écoulée a été clé, non seulement sur le plan des négociations internationales, mais aussi pour se mobiliser en Europe face à la décision de la Norvège de se lancer dans l'exploitation des grands fonds dans l'Arctique. Nous avons arraché plusieurs victoires écologistes, mais la bataille est encore loin d'être gagnée.

Des négociations internationales sur un code minier en haute mer ralenties et à l'issue incertaine

Depuis 2021 et la demande de Nauru, des négociations internationales tendues ont lieu entre les pays membres de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) portant sur l'adoption d'un code minier pour encadrer l'exploitation minière des grands fonds en haute mer.

Depuis l'été dernier, un grand risque existe car la règle des deux ans invoquée par Nauru laisse un vide juridique qui, selon son interprétation, pourrait permettre le lancement de l'extraction des minerais. Nous avons, en juillet 2023, réuni plus de 75 parlementaires du monde entier dans le cadre d'une tribune pour relancer la mobilisation internationale des parlementaires et alerter sur ces risques. Face au nombre croissant de pays favorables à un moratoire ou à l'interdiction de l'exploitation minière des grands fonds, ces négociations ont été ralenties,

1. [EASAC \(2023\), Deep-Sea Mining: assessing evidence on future needs and environmental impacts](#)

2. [Action Mondiale des Parlementaires, Déclaration parlementaire mondiale pour un moratoire sur l'exploitation minière des grands fonds marins.](#)

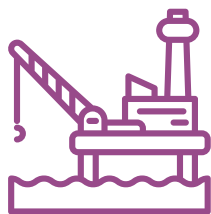
C'est quoi l'AIFM ?

Dès les années 1960, les Nations Unies demandent que les ressources des fonds marins soient considérées comme le « patrimoine commun de l'humanité ». Le but est simple : éviter que les pays les plus avancés sur le plan technologique ne colonisent les fonds marins et ne détiennent le monopole sur ces ressources au détriment des pays en développement. Depuis 1994, l'exploitation minière des grands fonds marins est contrôlée par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM). Chargée de « protéger efficacement » l'environnement marin face aux activités d'exploitation minière, l'organisation ne peut autoriser l'exploitation minière que si elle est faite « dans l'intérêt de l'humanité toute entière ».

Seulement, en juin 2021, l'entreprise minière The Metals Company et l'État insulaire de Nauru ont lancé un compte à rebours de deux ans à l'AIFM pour achever l'adoption des règles nécessaires afin d'ouvrir la voie à la délivrance des permis d'exploitation des grands fonds marins.



mais hélas, sans encore parvenir à obtenir un moratoire. Les discussions les plus récentes ont eu lieu en mars 2024, à nouveau sans aboutir à des résultats concrets, laissant l'avenir des grands fonds marins toujours incertain...



communauté scientifique mais aussi des pêcheurs norvégiens et européens, des grandes entreprises, de la société civile et des ONGs.

Si la décision actuelle ne concerne que l'exploration commerciale suite à la mobilisation sans précédent de la société civile, le système est bel et bien en place et les plans d'extraction pourraient prochainement être adoptés par le Parlement Norvégien avec un nouveau vote. Avec Marie Toussaint, nous avons alerté dès novembre 2023 sur le projet de la Norvège et avons initié une lettre signée par 119 parlementaires de toute l'Europe pour interpeller les parlementaires norvégien·ne·s sur les dangers de la proposition de leur gouvernement.

Après le vote préoccupant du Parlement norvégien, nous avons mobilisé le Parlement européen et obtenu un débat et une résolution sur le sujet, dont j'ai été nommée négociatrice pour le groupe des Verts/ALE. Après d'intenses négociations, le mercredi 7 février, les eurodéputé·e·s ont ainsi adopté à une large majorité une résolution dans laquelle le Parlement européen exprime ses inquiétudes face à la décision récente de la Norvège et réitère son appel en faveur d'un moratoire sur ces activités destructrices.

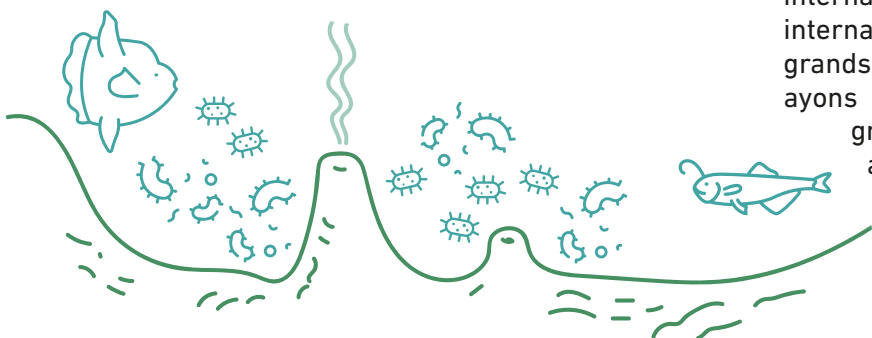
Le vote de cette résolution a représenté une vraie victoire pour l'Arctique et pour les Océans. Il a permis d'envoyer un signal fort à la Norvège ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale : la décision de la Norvège ne suit ni les avis scientifiques ni le principe de précaution.

Il est urgent que la Norvège et la communauté internationale entière soutiennent un moratoire international sur l'exploitation minière des grands fonds marins. Je me réjouis que nous ayons pu convaincre la grande majorité des groupes politiques au fil des dernières années. Le combat continue.

La Norvège souhaite lancer l'exploitation minière dans l'Arctique

Si les négociations internationales à l'AIFM portent sur l'exploitation des eaux hors des juridictions nationales, chaque État peut également décider de lancer des activités extractives dans les eaux sous sa juridiction. C'est dans ce contexte que le mardi 9 janvier 2024, le Parlement Norvégien a voté une proposition de législation qui crée un cadre pour lancer l'exploitation minière des grands fonds dans l'Arctique.

Le texte adopté autorise l'exploration d'une zone de la taille du Royaume-Uni dans la mer de Norvège, soit 281 200 kilomètres carrés, entre le Svalbard et l'île de Jan Mayen. Il jette également les bases de l'extraction, mais les premiers plans d'extraction devront être adoptés par le parlement norvégien lors d'un nouveau vote. Cette décision du Parlement Norvégien va à l'encontre des recommandations scientifiques norvégiennes et internationales dont l'agence norvégienne de l'environnement, l'institut norvégien de recherche marine, la



PLAN D'ACTION SUR LES ÉCOSYSTÈMES MARINS : LA DROITE EUROPÉENNE ET SES ALLIÉS ENTERRENT UNE OCCASION DE PROTÉGER LES OCÉANS ET D'ENTAMER UNE TRANSITION DANS LA PÊCHE

La biodiversité marine en Europe est dans un état alarmant. La Cour des Comptes européennes a montré en 2020 que les écosystèmes marins étaient dans un mauvais état et que les mers et océans de l'UE étaient insuffisamment protégés. La majorité des Aires Marines Protégées dans l'Union européenne sont en réalité peu voire pas protégées. On y autorise très souvent le chalutage de fond, une technique de pêche qui a un très fort impact sur les fonds marins, ainsi que d'autres activités problématiques (ancrage et mouillage des yachts, pollutions, activités extractives, aquaculture industrielle...).

La Méditerranée, proche de laquelle je vis, n'est malheureusement pas épargnée, c'est même l'un des bassins les moins protégés. J'ai toujours été connectée à la Méditerranée. Enfant, je passais mon temps à m'y baigner et à discuter avec les pêcheurs du port dans lequel travaillait mon père. L'appel de la mer m'a poussé à devenir marin moi-même et à en épouser un. En tant que députée européenne, je passe toujours le plus de temps possible dans et près de la mer. Pendant les week-ends, je fais de la plongée en apnée. C'est ma façon de me relaxer. C'est comme ça que j'ai pu voir de mes propres yeux le déclin de la biodiversité marine près des côtes des îles de Lérins.

Mais il y a de l'espoir. Mon plus grand plaisir, c'est de visiter des endroits où, grâce à des efforts de conservation, la Méditerranée reprend vie. Dans des zones de conservation comme le Parc Marin de la Côte Bleue ou le cantonnement de pêche Cap Roux, que j'ai eu le privilège de visiter en tant que députée européenne, la biodiversité méditerranéenne a retrouvé toute sa splendeur. Ces sites sont d'une beauté à vous couper le souffle et écouter celles et ceux qui prennent soin d'eux est très inspirant. Ils ont en commun qu'ils sont issus d'un effort de concertation, d'association avec les pêcheurs, d'abord opposés au projet, et qui en sont désormais les premiers défenseurs et bénéficiaires. Ce qui est le plus encourageant, c'est que les scientifiques ont noté que les populations de poissons augmentent, au bénéfice des pêcheurs locaux.

Il y a un enjeu existentiel à mieux protéger les écosystèmes marins, tant pour les océans, le climat que pour les pêcheurs et la société toute entière. Il est de la responsabilité de l'UE et des gouvernements de créer les conditions d'une transition juste et planifiée. Ce combat que je porte depuis le début de mon mandat, a été mené de front avec la société civile et les citoyen·e·s. La Commission européenne a entendu ces alertes et a publié son plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins en février 2023.

Suite aux vives réactions des lobbys de la pêche industrielle et des ministres européens, le Parlement européen s'est saisi du sujet dans



le cadre d'un rapport d'initiative. Malgré notre travail de mobilisation et nos efforts lors des négociations, une majorité d'élue-e-s, allant des libéraux à l'extrême droite en passant par une partie des socialistes, ont choisi de voter en faveur du statu quo et du retour en arrière lors d'une résolution adoptée en janvier 2024.

Le contexte : la publication du plan d'action et les mensonges du gouvernement français

Avec son plan d'action sur les écosystèmes marins, la Commission européenne a proposé en février 2023 une série de mesures importantes et a reconnu l'impact de certaines techniques de pêche sur les fonds marins, comme le chalutage de fond. Dans ce cadre, l'une des nombreuses mesures de cette feuille de route propose aux États de sortir progressivement de la pêche de fond dans les aires marines protégées, sur la base d'une meilleure mise en œuvre de la législation existante. Lors de sa publication, ce texte non législatif avait

fait l'objet d'attaques nombreuses et d'une multiplication de fake news orchestrées par les lobbys de la pêche industrielle sur son caractère contraignant, relayées notamment par le gouvernement français. Cette situation a conduit à la colère des pêcheurs sur le terrain et notamment à des menaces et des débordements. Je vous expliquais plus en détails cet épisode l'an passé et la supercherie des AMPs « à la française », qui ont conduit à la situation actuelle et au mécontentement des pêcheurs (voir brochure année 4).

Les négociations difficile au sein de la commission de la pêche

La commission de la pêche du Parlement européen a décidé de préparer un rapport en réaction au plan d'action de la commission. Ce rapport a été coordonné par le groupe de la droite européenne (PPE). Le projet de rapport publié en septembre 2023 du rapporteur allemand Niklas Herbst a tout de suite donné le ton : une attaque pure et simple,



Manifstation à Saint-Malo contre les méga chalutiers pélagiques avec des ONGs, pêcheurs et militant-e-s

parfois personnelle, envers la Commission européenne et ses dirigeant-e-s. Le projet de rapport ne contenait par ailleurs aucune mention des travaux des scientifiques sur les écosystèmes marins, des avantages et enjeux des Aires Marines Protégées, des exemples qui fonctionnent à l'initiative des pêcheurs eux-mêmes, et ne traitait absolument pas de sujets cruciaux comme ceux de la sélectivité des engins de pêche ou des captures accidentelles. Le rapporteur PPE a purement et simplement repris les messages des lobbys de la pêche industrielle à Bruxelles, en défendant le statu quo et en étant clair sur sa volonté d'enterrer toute ambition environnementale.

Les négociations ont donc été particulièrement difficiles. Nous avons été l'un des seuls groupes politiques à défendre une vision et un modèle alternatif de transition planifiée à moyen-long terme, avec des socialistes et des macronistes rangés aux côtés de la pêche industrielle, si bien que le rapport adopté par la commission de la pêche en décembre 2024 était plus qu'en deçà des enjeux.

Une résolution qui constitue un recul, mais quelques amendements arrachés en plénière

C'est donc dans la perspective du vote final en plénière que nous avons mis une ultime pression. J'ai déposé près de 14 amendements pour corriger le tir et nous avons réussi à obtenir le soutien de plus de 70 député-e-s de différents groupes politiques.

Lors du vote en session plénière, le texte a été adopté à une large majorité, suite à un débat pollué par la mauvaise foi et les fake news. Nous avons réussi à améliorer quelque peu le rapport grâce à l'adoption de certains de nos amendements. Mais la résolution adoptée ignore les alertes des scientifiques, minimise l'impact de certaines techniques de pêche telles que le chalutage de fond, rejette toute transition planifiée vers une pêche à faible impact et conduit la pêche européenne dans une impasse. Parmi les énormités, le rapport va même jusqu'à affirmer que le chalutage de fonds peut être, dans certains cas, durable et compatible avec l'objectif de protection des fonds marins ! Même lorsqu'il s'agit de voter sur mes amendements proposés concernant l'interdiction de la senne démersale ou l'interdiction des méga chalutiers pélagiques dans la bande côtière, des mesures demandées par de nombreux pêcheurs eux-mêmes, la majorité des élu-e-s ont été en deçà de tout.

Après avoir tout tenté pour limiter la casse et proposer des solutions alternatives, notre groupe a voté contre la résolution finale. Nous pouvons tout de même nous féliciter de l'adoption de certains de nos amendements qui

permettent d'inscrire dans le texte des mesures cruciales pour la santé de nos océans : appels à l'augmentation des maillages des filets, des tailles minimales pour protéger les jeunes poissons, à réduire les prises accessoires d'espèces sensibles, rappel des avantages socio-économiques des aires marines suffisamment protégées ainsi que du besoin d'une juste distribution des quotas de pêche sur des critères sociaux et environnementaux. Ces mesures doivent être rapidement mises en œuvre par les États membres, dans le cadre d'une transition juste qui accompagne les pêcheurs. À moyen et long terme, elles bénéficieront au secteur dans son ensemble.

Pourtant, la droite, l'extrême droite, les libéraux et la majorité des socialistes ont préféré choisir de sacrifier la protection des écosystèmes

marins sur l'autel des élections européennes. Comme d'habitude, le groupe du PPE, dans lequel siège les Républicains, a préféré faire de la politique politicienne plutôt que de se concentrer sur le contenu et le fond de la feuille de route proposée par la Commission européenne. Mais je reste optimiste, car nous avons déjà gagné la bataille de l'opinion publique et le soutien des citoyen·e·s. De plus en plus de chercheur·euses se penchent sur ces questions. Certains États semblent décidés à agir, comme la Grèce qui a récemment annoncé la sortie progressive du chalutage de fonds dans ses AMPs. Et surtout, de nombreux pêcheurs, notamment des jeunes, que je rencontre sur le terrain ont déjà eux-mêmes changé ou adapté leurs pratiques, en faveur d'une pêche artisanale respectueuse du vivant, juste, et rémunératrice.



TRAVAIL FORCÉ DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

Ces derniers mois, avec mon collègue écologiste Mounir Satouri nous nous sommes mobilisé·e·s à plusieurs reprises au sujet des violations des droits humains et du travail forcé dans le secteur de la pêche mondiale. De nombreux produits de la mer que nous retrouvons dans les rayons des supermarchés et dans nos assiettes sont issus de surpêche, violations de droits humains dont du travail forcé. Pourquoi ? Parce que le secteur de la pêche et de la transformation de produits de la mer au niveau international sont particulièrement à risques et qu'il est difficile d'obtenir de la traçabilité sur les produits que nous consommons.

Des boîtes de thons issus de la surpêche et de violations de droits humains toujours dans les rayons des supermarchés

Il y a quelques mois, un rapport de Bloom¹, réalisé en collaboration avec Greenpeace UK et l'ONG Blue Marine Foundation mettait à nouveau en lumière un scandale environnemental et social : du thon en boîte issu de la surpêche et de violations des droits humains est encore

vendu dans les supermarchés. Les ONGs ont donc décidé d'enquêter et d'interroger les supermarchés européens sur les mesures prises pour assurer leur devoir de vigilance tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

Des cas de travail forcé et d'abus dans l'industrie thonière mondiale ont été documentés sur des navires (rétentions de salaires, de papiers d'identité, temps de travail excessif, conditions de logement dégradantes, violences, voire décès suspects). Les ONGs ont par exemple documenté des abus sur des navires taiwanais et thaïlandais fournissant les marchés américains et européens.

De plus, certaines méthodes de pêche massivement employées pour pêcher le thon par les industriels — les dispositifs de concentration des poissons — entraînent la mort de nombreux animaux marins, la capture massive de jeunes poissons et la pollution des écosystèmes marins. Enfin, certaines espèces sont surpêchées depuis plusieurs années, comme le thon albacore dans l'océan Indien.

Le problème soulevé par le rapport est que les groupes de la grande distribution n'assurent pas ou difficilement la transparence, la traçabilité et le contrôle de leurs chaînes d'approvisionnement pour une partie des boîtes de thon qu'ils vendent. C'est particulièrement opaque et problématique lorsqu'il s'agit de marques nationales. Il est alors difficile pour le consommateur d'être sûr que le thon qu'il achète est réellement « durable », malgré la profusion de labels et d'étiquetages mensongers.

¹ Bloom (2024), DÉLIBÉRÉMENT IGNORANTS

C'est la raison pour laquelle avec Mounir Satouri, nous nous sommes rendu-e-s dans un supermarché pour en faire le constat directement, dans l'objectif d'alerter le consommateur.

Le constat se confirme : dans les rayons se trouve une marque de thon dont on sait qu'elle contient du thon albacore, une espèce en voie d'effondrement dû à la surpêche dans l'océan Indien. Son origine est inscrite sur la boîte alors que l'on y trouve aussi une mention indiquant « pêche durable ». De plus, dans la chaîne d'approvisionnement de la marque concernée se trouve une entreprise thaïlandaise qui est connue pour s'approvisionner auprès de fournisseurs qui violent les droits humains.

Nous avons également adressé un courrier aux dirigeants des supermarchés français visés par l'enquête pour leur demander des précisions sur les mesures prises pour assurer la transparence et le contrôle de leur chaîne d'approvisionnement. À ce jour, nous n'avons reçu qu'une seule réponse d'un groupe de la grande distribution, assez courte et évasive.

Difficile donc d'y voir clair dans ce que l'on consomme. C'est la raison pour laquelle les écologistes se sont battu-e-s pour l'adoption récente des législations sur l'interdiction des produits issus du travail forcé et sur le devoir

de vigilance. Je me suis aussi battue tout au long de mon mandat pour améliorer la transparence, la traçabilité et lutter contre la surpêche du thon albacore dans l'océan Indien.

Interpellation de la Commission européenne et du Parlement européen suite à l'enquête de The Outlaw Ocean Project

Une enquête menée par The Outlaw Ocean Project a révélé l'existence de cas de travail forcé d'ouvriers Nord-Coréens dans des industries chinoises de transformation de produits de la mer². Non seulement des produits issus d'esclavage moderne se retrouvent dans les rayons de nos supermarchés européens mais en plus, les groupes Compass et Sysco France sont tous deux cités dans l'enquête, alors que ce sont des fournisseurs du Parlement européen et de la Commission européenne.

Suite à ces révélations, avec Mounir Satouri, nous avons interpellé la Commission européenne, notamment sa présidente, par le biais de courriers, afin d'obtenir la certitude que des produits issus du travail forcé ne sont pas fournis dans les cantines du Parlement et de la Commission européenne.

Bien qu'aucune réponse n'ait encore été fournie de la part de la Commission européenne, les services du Parlement européen nous ont répondu.

Selon l'enquête réalisée par les services du Parlement, aucun lien n'a pu être établi entre les cantines du Parlement et le fournisseur Pittman Seafoods food de l'entreprise Dalian Haiqing food accusée de recourir au travail de nord-coréennes. Néanmoins, le Parlement a pu identifier qu'un autre fournisseur, Mowi, également lié à l'entreprise Dalian Haiqing food, a bien fourni des denrées au groupe

² [Le Monde \(2024\), Les Nord-Coréens, esclaves modernes des usines de transformation du poisson en Chine](#)

Compass qui sont parvenues jusque dans les assiettes du Parlement européen. La lettre nous informe également que le groupe Compass a mis un arrêt à tous les approvisionnements de l'entreprise Dalian Haiqing food avec effet immédiat. Cette réponse est précieuse, car si les lanceurs-euses d'alertes de l'Outlaw Ocean Project avaient bien noté une connexion entre Mowi et Dalian Haiqing food via leur outil Bait-to-Plate, ils n'avaient pas eu accès aux contrats d'attribution de marché avec le Parlement allant en ce sens. Désormais, nous avons la preuve irréfutable que des fruits de mer issus du travail forcé en Corée du Nord se sont retrouvés dans les cantines du Parlement européen.

Les écologistes se sont battu-e-s pour obtenir au niveau du Parlement européen l'adoption du règlement interdisant le travail forcé au sein du marché européen. Ce règlement prévoit la création d'une base de données qui répertorie le travail forcé imposé par l'État concerné et toutes zones géographiques ou tout secteur où il y a un risque de travail forcé. Le règlement prévoit également la garantie pour les lanceurs-euses d'alerte de la protection de leur identité car ce sont ces dernier-e-s qui permettront l'ouverture d'une enquête sur la base de leurs révélations. Le règlement prévoit que sur la base d'une simple « indication

raisonnable » de recours au travail forcé, une enquête pourra être conduite et mener au retrait du marché européen de tout produit issu du travail forcé.

L'exemple des produits de la mer issus du travail forcé de travailleurs et travailleuses Nord-Coréenn-e-s, imposés par la Chine, retrouvés dans les cantines d'Europe jusque dans les assiettes du Parlement européen et de la Commission européenne montre que cette directive était une nécessité urgente. Désormais, il ne sera plus du ressort des consommateur-ice-s de devoir vérifier la chaîne de valeur très opaque des produits que nous consommons. Tout produit issu du travail forcé sera exclu ou retiré du marché européen. Cela sera possible dès que le règlement entrera en vigueur comme le groupe des Verts/ALE au Parlement européen l'avait exigé en juin 2022.

Le travail des lanceurs d'alerte comme The Outlaw Ocean project a été précieux pour aboutir à cette victoire. Ces derniers avaient également révélé fin 2023 la présence dans nos assiettes de poissons issus du travail forcé des Ouïghours³.

³ [Le Monde \(2023\), Comment le poisson lié au travail forcé des Ouïghours en Chine finit dans nos assiettes](#)



POUR LA BIODIVERSITÉ

La loi sur la restauration de la nature 29

L'UE adopte la directive sur la criminalité environnementale: une avancée énorme pour la reconnaissance des crimes d'écocide 32



LA LOI SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE

La loi sur la restauration de la nature était l'un des principaux éléments du Pacte vert européen pour préserver la biodiversité. L'objectif était d'adopter la première législation européenne sur la protection de la nature depuis 30 ans.

Selon la proposition de la Commission européenne, l'Union européenne devait se fixer pour objectif de restaurer 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030 et 90% d'ici

2050. Le choix des habitats à prioriser ou des méthodes à utiliser était laissé au choix des États membres, à définir en concertation avec les acteur·rices locaux. Le groupe des Verts/ALE avait décidé de faire de cette loi une priorité et j'ai été nommée rapportrice pour ce texte au sein de la commission de la pêche.

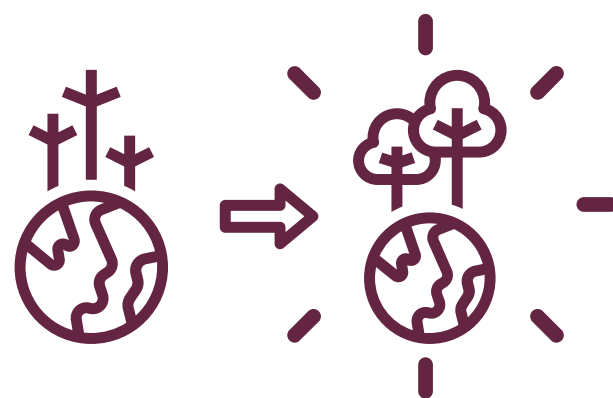
Très rapidement, la discussion a été polluée par la mauvaise foi et les fake news. Pourtant, sur le terrain, j'ai vu que la restauration des écosystèmes marins bénéficie directement aux pêcheurs et acteurs locaux, comme c'est



le cas dans ma région avec le parc marin de la Côte Bleue ou la réserve marine de Cap Roux, qui portent leurs fruits, et dans bien d'autres régions et pays !

Pour la droite, l'extrême-droite et une grande partie des libéraux, la loi sur la restauration de la nature était devenue une cible facile à l'approche des élections européennes. Lors du premier vote en session plénière, le 12 juillet 2023, la loi sur la restauration de la nature a été adoptée à quelques voix près (336 pour/300 contre/13 abstentions). Mais l'obstruction de la droite, de l'extrême-droite et d'une partie des libéraux a amené à ce qu'une version largement édulcorée soit adoptée.

Après ce premier vote, le Parlement européen devait entrer en négociations avec le Conseil de l'Union européenne, représentant les États membres, qui, fait rare, avait une position plus ambitieuse que le Parlement européen.



Après quelques mois de négociations, un accord a été trouvé début novembre 2023 entre la présidence espagnole du Conseil et le Parlement européen. L'accord conclu prévoyait l'adoption d'une législation sur la restauration de la nature moins ambitieuse que la proposition de la Commission européenne ou que la position des ministres européens. Mais elle avait le mérite d'exister.

Sur la question des écosystèmes marins, le travail de mon équipe avait permis des améliorations.

La proposition que j'avais portée dans mon projet de rapport pour améliorer l'adoption des mesures de restauration des écosystèmes marins figurait dans le texte final. Les mécanismes actuellement prévus par la politique commune de la pêche conduisent à de nombreux blocages. Le mécanisme que je défendais permettra à la Commission de contourner les véto que d'autres États membres auraient pu mettre à des

mesures de restauration si elles impactaient leur flotte de pêche.

Nous pensons que le plus dur était fait. Au sein du Conseil de l'Union européenne, les ambassadeurs et ambassadrices qui représentent chaque État avaient donné leur accord de principe. Le mardi 27 février, malgré

VOIR LA VIDÉO



▲ Dernier « Trilogue » (négociations interinstitutionnelles) sur la Loi sur Restauration de la Nature en novembre 2023.

le mouvement de protestation des agriculteurs, les membres du Parlement européen ont voté en faveur du texte négocié en trilogue sur la Loi sur la Restauration de la nature.

Mais quatre mois plus tard, le Conseil de l'Union européenne n'avait toujours pas formellement adopté la loi sur la restauration de la nature. Finalement, le 17 juin 2024, à

la surprise générale, le Conseil a adopté la loi sur la restauration de la nature, avec le soutien de 20 pays représentant 66% de la population européenne — il fallait au moins 15 pays représentant 65% de la population. Un soulagement et une victoire pour finir ce mandat, malgré les limites du texte adopté.

L'UE ADOPTE LA DIRECTIVE SUR LA CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE: UNE AVANCÉE ÉNORME POUR LA RECONNAISSANCE DES CRIMES D'ÉCOCIDE

Mardi 27 février, le Parlement européen a adopté le texte final de la directive sur la criminalité environnementale dans laquelle est désormais inscrite la reconnaissance du crime d'écocide. Ce texte est une grande victoire dont les Verts peuvent être fiers, après des années de combat et de mobilisation pour lutter contre les effets grandissants de la criminalité environnementale en Europe et dans le monde.

Des années de mobilisation pour la révision de la directive sur la criminalité environnementale

L'adoption de cette directive est le fruit de plusieurs mois de négociations et de mobilisation, avec mes collègues Marie Toussaint et Saskia Bricmont, ainsi que d'autres collègues écologistes et d'autres groupes politiques, pour parvenir notamment à la reconnaissance des crimes d'écocide, qui sont les plus graves crimes environnementaux dans le droit européen. L'agent orange au Vietnam ou le chlordécone aux Antilles, les catastrophes nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima, les marées noires telle que DeepWater Horizon et les pollutions massives comme celle de Chevron en Équateur sont des exemples d'écocides.

Avant que cette nouvelle proposition

législative ne soit proposée par la Commission européenne, le Parlement européen avait adopté en mai 2021 un rapport d'initiative sur la responsabilité des entreprises pour les dommages environnementaux. Il appelait clairement à une réforme de la directive initiale de 2008 sur la criminalité environnementale, jugée particulièrement faible et obsolète, sur la base d'une analyse d'impact et d'une série de consultations publiques.

Chaque année, chaque mois, chaque semaine, nous découvrons des catastrophes environnementales de grande ampleur sur terre comme sur mer, trop souvent impunies. En juin 2021, un panel d'expert-e-s internationaux a élaboré une définition juridique internationale des crimes d'écocide en les définissant comme des « actes illégaux ou arbitraires commis en sachant la réelle probabilité que ces actes causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables », une avancée que nous avons pour ambition de porter au niveau européen. Et nous avons réussi : après de longues négociations, la législation européenne adoptée comprend désormais la définition du crime d'écocide.

J'étais pour ma part rapportrice pour avis de la commission du développement au Parlement européen sur cette loi européenne. J'avais inséré dans mon projet de rapport de nombreuses propositions pour soutenir et renforcer la lutte contre les crimes environnementaux dans les pays en développement. En commission du développement, lors du vote, nous avons réussi à obtenir un texte très ambitieux, qui proposait



notamment d'élargir la liste des crimes environnementaux, de renforcer les sanctions et proposait de faire du crime d'écocide une infraction pénale.

Le rapport de la commission parlementaire chargée du texte, la commission des affaires juridiques, a ensuite été adopté par le Parlement en mars 2023. Le texte voté par le Parlement proposait de nombreuses avancées très ambitieuses, portées notamment par ma collègue Marie Toussaint.

Plusieurs mois plus tard, le 16 novembre 2023, nous avons trouvé un accord avec les États membres et il ne manquait plus que le Parlement européen l'approuve. C'est désormais chose faite.

Une directive aux avancées majeures

Évidemment, la première victoire est l'inscription dans cette législation d'une définition du crime d'écocide. Cette inscription n'est pas directe et l'écocide n'est pas directement mentionné, mais désormais les « infractions qualifiées », c'est-à-dire les infractions qui ont les conséquences environnementales les plus graves (comme la pollution généralisée, les accidents du travail avec les effets graves

sur l'environnement ou les incendies de forêt à grande échelle) peuvent être punies plus sévèrement dans les États membres – lorsqu'ils causent la destruction, ou des dommages étendus et importants, irréversibles ou durables, à un écosystème, à un habitat ou à la qualité de l'air, du sol ou de l'eau. Ces infractions qualifiées incluent des cas comparables à l'écocide, leur définition reprend celle proposée par le panel d'experts

internationaux sur la reconnaissance de l'écocide, et fait référence aux discussions en cours au niveau international (au sein de l'ONU et du Conseil de l'Europe par exemple).

Le texte final permet aussi d'élargir le champ de la directive pour y introduire de nombreux crimes environnementaux. Alors que la directive de 2008 comptait seulement huit infractions environnementales, la nouvelle directive en comprend désormais vingt.

S'agissant des sanctions, pour la première fois dans le droit pénal de l'environnement de l'Union européenne, le texte harmonise les sanctions entre les différents États membres pour les infractions environnementales.

Enfin, sur l'accès à la justice et à l'information, le texte prévoit une protection renforcée des lanceurs et lanceuses d'alertes et défenseurs-euses de l'environnement. En effet, le texte garantit que les personnes qui signalent des infractions, fournissent des preuves ou coopèrent d'une autre manière avec les autorités compétentes, aient accès à des mesures de soutien et d'assistance dans le cadre de procédures pénales.

POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

A Haïti, difficile d'entrevoir une sortie de crise	35
L'accès à l'énergie dans les pays en développement	37



À HAÏTI, DIFFICILE D'ENTREVOIR UNE SORTIE DE CRISE

Ces dernières années, j'ai consacré beaucoup de temps et d'efforts à la situation en Haïti.

J'ai notamment pris la parole plusieurs fois en session plénière au Parlement pour dénoncer les conditions difficiles que traverse ce pays. J'ai travaillé sur les résolutions d'urgence du Parlement concernant Haïti et je suis intervenue à de nombreuses reprises en commission du développement pour souligner l'importance de notre soutien.

La situation en Haïti en matière de droits humains est alarmante et a franchi un nouveau cap. Entre janvier et mars 2024, plus de 1400 personnes ont été tuées dans des violences liées aux gangs, et près de 800 autres ont été blessées. Plus de 5,5 millions de Haïtiens, dont 3 millions d'enfants, dépendent de l'aide humanitaire pour survivre.

Le système de santé est au bord de l'effondrement et presque la moitié de la population est confrontée à une insécurité alimentaire grave. La crise est également politique, avec une corruption généralisée au sein du personnel politique et du précédent gouvernement, des scandales de corruption et de connivence avec les gangs. En mars 2024, suite à la pression des gangs et à une importante mobilisation d'une partie de la population, le premier ministre Ariel Henry, qui gouvernait par interim suite à l'assassinat de Jovenel Moïse et n'avait pas de légitimité démocratique, a annoncé sa démission.

Face à l'impasse qui paralyse le pays depuis plusieurs années, un mince espoir réside dans

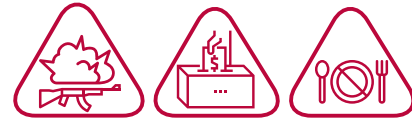
la mise en place d'un Conseil présidentiel de transition, en avril 2024, censé rétablir les institutions du pays, contrôler le déploiement de la mission multinationale, qui suscite des craintes à la lumière des interventions passées, et préparer la voie à de futures élections. Néanmoins des inquiétudes subsistent quant à sa composition et à la faible participation de la société civile. Il est crucial de veiller à ce que cette transition soit réellement démocratique.

Face à cette crise, les Nations Unies ont approuvé l'intervention d'une mission multinationale de soutien à la sécurité en Haïti. Le 20 mai, Haïti a rouvert son principal aéroport international dans la capitale Port-au-Prince en préparation de l'arrivée de la force multinationale de soutien. L'aéroport avait été fermé pendant près de trois mois en raison de la violence des gangs.

Le premier contingent de 200 policiers kenyans, qui dirigent la mission multinationale, est arrivé à Haïti le 23 mai 2024. Le Kenya prévoit d'envoyer au moins 1000 policiers en Haïti. En juin 2024, cet envoi n'a toujours pas eu lieu. La réouverture de l'aéroport devrait également ouvrir la voie à l'acheminement de l'aide humanitaire dont Haïti a tant besoin, malgré les gangs qui ont pris le contrôle de routes et de ports stratégiques, empêchant l'arrivée de fournitures cruciales, telles que des médicaments et de la nourriture.

Pour aider Haïti, des actions décisives sont nécessaires. Nous devons renforcer l'embargo sur les armes imposé par l'ONU pour empêcher leur entrée dans le pays, instaurer un moratoire sur les renvois forcés des Haïtien-ne-s

L'ACCÈS À L'ÉNERGIE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



et les droits humains, tout en écoutant la société civile haïtienne. Il est crucial de lutter contre le trafic d'armes et de munitions, et d'intensifier l'aide au développement pour reconstruire les infrastructures sociales et réduire la pauvreté en Haïti. La communauté internationale doit veiller à ce que l'envoi d'une mission de sécurité internationale ne conduise pas à répéter les échecs et abus du passé ainsi que le sentiment des haïtien-e-s de dépossession de leur souveraineté. C'est un élément absolument crucial à surveiller dans les prochains mois. Plus largement, il est nécessaire que la communauté internationale change radicalement d'approche à long terme, et reconnaisse ses responsabilités dans son soutien aux élites haïtiennes corrompues, et notamment la France, qui a imposé à Haïti une dette coloniale pendant des décennies, freinant ainsi le développement du pays.

Haïti mérite notre solidarité et notre engagement à long terme pour restaurer la paix, les droits humains et la prospérité pour toutes et tous.

depuis les pays où ces dernier-e-s fuient, et imposer des sanctions aux politiciens corrompus qui soutiennent les gangs.

Il est également vital de soutenir les voix de la société civile haïtienne, qui s'expriment notamment au travers de l'Accord de Montana, ensemble de propositions approuvées par un large consensus d'organisations de la société civile (syndicats, ONGs, église, organisations paysannes...) et de partis politiques pour promouvoir une véritable transition « de rupture ».

L'Union européenne doit adopter une nouvelle approche pour promouvoir la démocratie

Le 17 janvier 2024, le Parlement européen a adopté à une large majorité mon rapport sur l'accès à l'énergie dans les pays en développement.

Le rapport souligne les besoins urgents et les progrès nécessaires pour faciliter l'accès à l'énergie dans les pays en développement. En 2023, environ 733 millions de personnes, dont 80% en Afrique subsaharienne, n'avaient toujours pas accès à une énergie propre et abordable. En outre, 64% des personnes vivant sur le continent africain utilisent encore du bois et des déchets pour cuisiner. Le rapport reconnaît également que la pauvreté énergétique touche de manière disproportionnée les femmes et les filles.

La transition énergétique reste sous-financée dans les pays les moins avancés et empreinte des relations néo-coloniales que les multinationales et les États occidentaux entretiennent avec ces pays, notamment sur le continent africain. La plupart des financements sont d'ailleurs accordés sous forme de prêts, ce qui creuse davantage le poids de la dette pour ces pays.

Dans le rapport, j'ai présenté plusieurs demandes clés des Verts, telles que la reconnaissance de l'accès universel à l'énergie comme un droit humain fondamental, la promotion de l'accès à une cuisine propre et à des fourneaux adéquats, et la facilitation de l'accès aux énergies renouvelables par le biais de transferts de technologies.

J'ai demandé un financement accru pour une transition énergétique équitable et la fin du financement des projets liés aux combustibles fossiles. Rappelons par exemple que TotalEnergies

continue d'investir massivement en Tanzanie et en Ouganda dans le pipeline EACOP, au mépris des droits humains et de l'environnement. J'ai également souligné l'importance de respecter les droits fonciers des communautés locales, qui sont souvent ignorés dans le développement de projets d'énergie renouvelable à grande échelle.

J'ai abordé également les défis associés à la production d'hydrogène vert, en soulignant qu'elle doit éviter les impacts environnementaux et sociaux négatifs, tels que l'accaparement des terres.

J'ai appelé enfin à des mesures fortes en faveur de la justice énergétique, en veillant à ce que les projets d'énergies renouvelables répondent d'abord aux besoins locaux avant que cette énergie soit exportée vers l'Europe. D'importants partenariats sont actuellement discutés entre l'UE et ses États membres d'un côté (désireux de sécuriser leurs importations d'hydrogène vert), et, de l'autre, plusieurs pays comme la Namibie, le Kenya ou le Maroc (notamment au Sahara Occidental, pourtant considéré par l'ONU comme un "territoire non autonome", à décoloniser!). Cela suscite des inquiétudes sur l'impact sur les populations locales qui risquent d'être impactées par les infrastructures mais de ne pas en bénéficier.

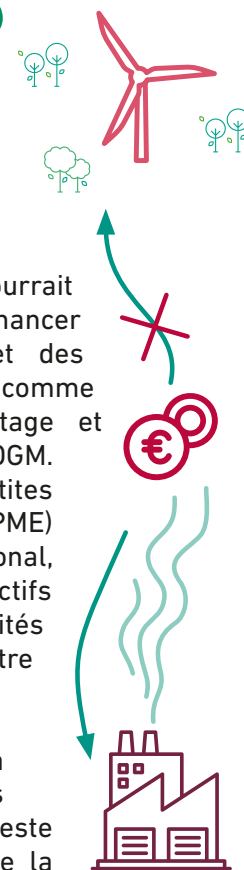
Enfin, il est important de souligner que le rapport intègre la dimension de genre dans la transition énergétique, en donnant la priorité aux projets énergétiques qui impliquent les femmes. L'énergie ne doit plus être un luxe, mais un droit pour toutes et tous !

POUR DES TERRITOIRES ÉCOLOGISTES ET SOCIAUX

Le Parlement européen et les États membres détricotent les fonds régionaux	39
Déplacement en Guyane, Martinique et Guadeloupe	40
Au Salon de l'agriculture à la rencontre des producteur·rice·s des territoires d'Outre-mer !	42



LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES ÉTATS MEMBRES DÉTRICOTENT LES FONDS RÉGIONAUX



Le 20 juin 2023, la Commission européenne a proposé une révision du budget 2021-2027 de l'UE, incluant la création de la plateforme STEP, destinée à soutenir les technologies critiques et émergentes. Ce projet alloue 10 milliards d'euros supplémentaires à divers programmes existants pour renforcer ces technologies. Le Parlement européen a approuvé cette proposition le 17 octobre 2023, et un accord provisoire a été conclu avec le Conseil le 7 février 2024.

STEP vise à financer des projets dans les domaines des technologies numériques, des innovations technologiques avancées, des technologies propres et économes en ressources, ainsi que des biotechnologies, y compris les médicaments. Les projets stratégiques qui contribuent à une industrie zéro émission nette et aux matières premières essentielles sont aussi concernés.

Cependant, en tant que députée écologiste, je suis préoccupée par l'impact de STEP sur la politique régionale de l'UE. Bien que l'objectif initial soit de soutenir l'industrie européenne et la transition écologique, l'accord final redirige des fonds cruciaux de la politique régionale vers des grandes entreprises et des technologies controversées. Cette réorientation menace l'esprit de solidarité et de développement équitable des régions européennes.

Une partie importante des ressources du Fonds européen de développement régional

(FEDER), jusqu'à 20%, pourrait être détournée pour financer des grandes entreprises et des technologies discutables comme l'hydrogène fossile, le captage et stockage de carbone, et les OGM. Cela affaiblit le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et au développement régional, compromettant les objectifs de réduction des inégalités économiques et sociales entre les régions européennes.

Malgré le soutien massif à STEP de la part des autres groupes politiques, je reste engagée pour une Europe de la transition écologique et de la solidarité entre les territoires. Cette décision met en lumière la nécessité de continuer à défendre une politique régionale réellement bénéfique pour les régions et les communautés les plus vulnérables. Il est crucial de rester vigilant·e·s et de redoubler d'efforts pour une Europe juste, verte et solidaire.

L'adoption de STEP représente une occasion manquée de renforcer l'engagement de l'Europe envers une économie durable. Néanmoins, nous devons continuer à nous mobiliser pour une politique industrielle européenne alignée sur les objectifs climatiques et sociaux.

Nous devons exiger un changement pour l'avenir de notre continent, afin que l'UE puisse être un leader mondial dans la protection de notre planète et la promotion de la justice sociale.

DÉPLACEMENTS EN GUYANE, MARTINIQUE ET GUADELOUPE

Le 3 mai 2022, la Commission européenne a publié une nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques (RUP), visant à libérer leur potentiel par des investissements et des réformes adaptées. Un an plus tard, en juin 2023, le Parlement a adopté le rapport évaluant cette nouvelle communication, rapport dont j'étais chargée pour le groupe des Verts au sein de la commission du développement régional.

Les régions ultrapériphériques font partie intégrante de l'Union européenne, bien qu'elles soient souvent négligées. Elles rencontrent des problèmes sévères tels que le coût élevé de la vie, ainsi qu'un taux de chômage très haut et de fortes inégalités. Certaines de ces régions souffrent de sous-investissements chroniques dans l'éducation, la santé et les infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cependant, ces régions possèdent un potentiel considérable. Elles abritent une biodiversité exceptionnelle, une population jeune et des opportunités significatives dans le développement des énergies renouvelables, de l'économie bleue, de la pêche et de l'agriculture durable. Pour exploiter ce potentiel, un soutien fort de l'Union européenne est nécessaire, adapté aux spécificités de chaque région, pour stimuler le développement économique, lutter contre la pauvreté et garantir un logement décent, l'accès à l'eau, à l'éducation, à la formation et aux soins de santé.

Pendant mes interventions au sein de la commission du développement régional, j'ai souligné à plusieurs reprises l'importance de mobiliser davantage les fonds européens pour répondre aux besoins économiques et sociaux des RUP et pour soutenir l'innovation et la transition écologique dans les Outre-mer. Ces territoires, malgré leurs défis, représentent un potentiel significatif pour l'UE et méritent un soutien renforcé et adapté à leurs spécificités.

Lors de ma visite en Martinique en septembre 2023, j'ai rencontré divers acteurs locaux pour discuter des spécificités du territoire et renforcer les liens avec l'Union européenne. J'ai visité le grand port maritime et échangé avec le président du conseil de surveillance sur les défis liés au changement climatique et à la transition écologique. J'ai également rencontré des associations environnementales, comme l'Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement, pour discuter des problématiques telles que les sargasses et la protection des Salines.

En Guyane, j'ai rencontré le président de la collectivité

territoriale et le vice-président aux affaires européennes pour discuter de l'utilisation des fonds européens, de la pêche et de la biomasse. J'ai également échangé avec le WWF sur les défis environnementaux spécifiques à la région.

En Guadeloupe, j'ai poursuivi mes rencontres avec les acteurs locaux, y compris le président du directoire du Grand port maritime et des associations pour la protection de la nature.

Ces visites m'ont permis de mettre en lumière les problématiques spécifiques de chaque territoire et de proposer des mesures concrètes pour soutenir l'innovation et la transition écologique dans les Outre-mer.



AU SALON DE L'AGRICULTURE À LA RENCONTRE DES PRODUCTEUR·RICE·S DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER !

Dans la continuité de ma mission de septembre 2023 et de mon travail sur le rapport sur les RUP au Parlement européen, je me suis rendue en mars 2024 au Salon de l'agriculture à la rencontre des producteurs et productrices de Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte et Nouvelle-Calédonie. J'étais accompagnée par les responsables et membres de la commission Outre-mer des Écologistes.

Ces échanges m'ont permis de discuter des spécificités et des problématiques rencontrées par chacun de ces territoires en matière d'agriculture. Il est d'abord important de retenir que chacun de ces territoires ultra marin dispose de ses spécificités et qu'il faut prendre en compte ces différences territoriales lorsque l'on traite des problématiques auxquelles ils font face.

Nous avons d'abord rendu visite à une transformatrice venant de Guyane et avons eu l'occasion d'échanger avec des représentants de la chambre d'agriculture et la Collectivité Territoriale de Guyane. De nombreux enjeux se posent quant au développement de ce territoire. Les agriculteurs·trices guyanais souffrent de retards importants dans l'octroi



de fonds européens, pourtant indispensables au développement et à la survie de leur activité agricole. La Guyane est également victime des effets du libre-échange avec une augmentation des importations, qui met à mal sa propre souveraineté alimentaire.

Il est ressorti de notre échange avec un agriculteur mahorais que Mayotte fait aussi face à de grands enjeux de développement. L'île subit un manque chronique de structures et d'investissements. Pour ne rien améliorer, elle fait aussi face à une crise de l'eau et à des sécheresses qui impactent la production agricole et l'alimentation du bétail. Il y a également un enjeu à développer l'agriculture à Mayotte tout en préservant les pratiques paysannes et l'environnement.



Nous sommes également allés à la rencontre des producteurs et productrices de bananes de Martinique et Guadeloupe, qui ont réduit en partie l'utilisation des pesticides ; ils et elles doivent faire face à la pression de la grande distribution qui impose des prix dérisoires et des difficultés de concurrence avec d'autres pays aux normes environnementales moins-disantes.

En Nouvelle-Calédonie, enfin, les producteurs et productrices font face à des problèmes concernant la reconnaissance des labels agricoles du Pacifique par l'Union européenne, de foncier et de surtaxes, ce qui limite le développement de l'agriculture locale.

Il est important de mettre en lumière ces territoires trop souvent oubliés et d'être à l'écoute des nombreux obstacles et freins au développement qu'ils rencontrent. Dans les récents débats sur la crise du monde agricole, les enjeux pour ces territoires ont été trop peu visibles.

VOIR LA VIDÉO





Rester en lien au quotidien

carolineroose.eu



CarolineRooseEU

LE COMBAT CONTINUE!